

REGLEMENT DU PERSONNEL

Cette charte a été élaborée en équipe dans le cadre d'un accompagnement afin de recentrer l'organisation du travail sur les besoins de l'enfant, en s'appuyant sur les règles collaboratives préalablement travaillées, et en se référant aux règles collectives du travail

- ✓ Connaitre et s'approprier le projet pédagogique qui est mis à disposition dans les sections
- ✓ Respecter la hiérarchie, l'équipe et l'établissement *
- ✓ Respecter les décisions collectives (horaires, temps et fréquences de pause...)
- ✓ Laisser le téléphone portable, le sac à main et les affaires personnelles dans le casier *
(note de service...)
- ✓ Pour les photos, utiliser uniquement l'appareil photo de la crèche
- ✓ Respecter les chartes de : communication, règlement du personnel et d'accueil du tout-petit et de sa famille, et se référer à leurs annexes détaillées
- ✓ Porter la tenue professionnelle réglementaire fournie par le Conseil Départemental
- ✓ Respecter les règles d'hygiène et de sécurité *
- ✓ Respecter les protocoles
- ✓ Respecter les locaux, le matériel et les personnes
- ✓ Respecter le devoir de réserve et de discrétion *
- ✓ Faciliter l'intégration des enfants et des collègues
- ✓ Respecter l'histoire et l'intimité de chaque enfant et de chaque famille *
- ✓ Mettre au travail et questionner ses convictions et émotions personnelles
- ✓ S'inscrire dans une démarche de formation et de professionnalisation continue *
- ✓ S'investir et s'impliquer dans l'évolution des pratiques professionnelles
- ✓ Signaler à la direction tout excès de comportement ou parole inadaptée afin d'organiser les modalités de traitement des difficultés rencontrées
- ✓ S'engager à faire valider toute demande de changement d'organisation du travail par la hiérarchie et les collègues
- ✓ Impliquer les parents dans la vie de la crèche * (décret...)